



# AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 308-24

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 6 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 308-24 *relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau rivière Salvail branches 8 et 9.*

L'objet de ce règlement est de définir le coût des travaux pour la facturation aux citoyens.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 7 FÉVRIER 2024**

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière